

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 20
- Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, V. JACQUEMOUD, J-L LACHENAL, F. CONTAT, T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM. N. SEMLAL à S. LE MOAL, P. VIDONNE à Lucas PUGIN et S. ROUGET à É. BOUCHET

Absents : MM. C. PEGUET, A. MIZZI, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON et S. BIOLLUZ

Secrétaire de séance : Mme I. SAGE

2024DELIB050 MARCHÉ AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAISON MEDICALE : AVENANT

1.1 Marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2194-1 ;

Vu l'avis consultatif de la commission d'appel d'offres réunie le 3 avril 2024 ;

Considérant le marché de travaux d'aménagement intérieur de la maison médicale de 11 lots conclu pour un montant initial de 458 837,76 € HT ;

Considérant le lot 3 « menuiseries intérieures » du marché de travaux, attribué à l'entreprise MENUISERIE MOULET & CARRARA pour un montant initial de 90 650, 34 € HT, notifié le 31 août 2023, modifié par avenant portant le montant du marché à 101 919,40 € HT ;

Considérant la volonté de remplacer des portes par des tiroirs coulissants sur les meubles et la nécessité d'ajouter un cylindre électronique ;

Considérant que l'avenant n°3 proposé d'un montant en plus-value de 5 559,37 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 3 à 107 478,77 € HT soit une augmentation de 6,13 % et une augmentation cumulée de 18,56 % ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant au marché de travaux d'aménagement intérieur de la maison médicale annexé à la présente délibération et selon le tableau récapitulatif ci-après :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240409-2024DELIB050-DE



LOT	TITULAIRE	MONTANT INITIAL € HT	OBJET	MONTANT DE L'AVENANT € HT
Lot 3 Menuiseries intérieures	MENUISERIE MOULET & CARRARA	90 650,34	Remplacement des portes par des tiroirs coulissants sur les meubles et ajout d'un cylindre électronique	5 559,37
TOTAL				5 559,37

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, à signer l'avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Isabelle SAGE

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente
Publiée le 12 AVR. 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.